

01-04-2020

Afin de faciliter la visibilité des documents mis en ligne, nous avons modifié la présentation de l'onglet « COVID-19 » sur intranet. Cliquez [ici](#) pour découvrir les nouveautés.

NOUVEAUX DOCUMENTS PROFESSIONNELS MIS A DISPOSITION

A tout moment, retrouvez les documents techniques, juridiques ou opérationnels en consultant l'onglet « COVID-19 » sur le portail intranet de la Police nationale.

Le dernier ajout est :

- [Le Flash Info DRCPN du 01-04-2020 - Plateforme téléphonique d'information pour les agents sur le COVID-19](#)

DU DEFAUT D'ATTESTATION A LA PRISON

Commettre plus de 3 infractions liées aux mesures de confinement dans un délai de trente jours est un délit passible de six mois d'emprisonnement depuis le 24 mars dernier. A Bruay-la-Buissière (62), un homme a fait les frais de cette nouvelle mesure de la loi relative à l'état d'urgence sanitaire. A chaque fois contrôlé sans attestation sur la voie publique, il avait déjà été verbalisé une première fois le 25 mars, puis deux fois le 26 mars. De nouveau contrôlé le vendredi 27 mars, toujours sans attestation, il a été interpellé et placé en garde à vue. Convoqué en Chambre correctionnelle le 30 juin prochain, il encourt une peine de 6 mois d'emprisonnement.

Retrouvez l'article de *France 3* en cliquant [ici](#).

Pour rappel, les règles de la garde à vue ont été adaptées à la crise sanitaire la semaine dernière : l'entretien de la personne gardée à vue avec un avocat, ainsi que l'assistance de la personne par un avocat cours de ses auditions, peuvent se dérouler par l'intermédiaire d'un moyen de communication électronique – y compris téléphonique – dans les conditions garantissant la confidentialité des échanges ; modifications des dispositions de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante et l'article 706-88 du code de procédure pénale (criminalité organisée) pour permettre les prolongations des gardes à vue sans présentation de la personne au magistrat mandant.

Retrouvez toutes les informations sur ces modifications dans la rubrique « Notes et documentations professionnelles » de l'onglet COVID-19 sur l'intranet [Police nationale](#), ou en cliquant [ici](#).

LA POLICE SORT SON DRONE ET SES BATEAUX POUR FAIRE RESPECTER LE CONFINEMENT

De drastiques mesures de confinement sont en vigueur à Rennes, comme partout ailleurs en France, pour lutter contre l'épidémie de coronavirus. « Une partie de la population a bien intégré les règles, mais une autre semble s'en arranger et ne pas comprendre le danger », résume la commissaire de police Nathalie Frêche.



Au-dessus d'un immense parc naturel situé au cœur de ville, la police judiciaire fait voler son drone. Avec une portée de plusieurs kilomètres, l'engin permet de repérer les promeneurs qui enfreignent la loi. A terre, des patrouilles à vélo et à pied multiplient les contrôles et les rappels à l'ordre, et verbalisent quand cela est nécessaire. Sur l'eau, ce sont les CRS qui officient. Avec leurs deux bateaux, les policiers

multiplient les allées et venues sur la Vilaine afin de s'assurer que les chemins de halage ne sont pas fréquentés. L'endroit est généralement prisé des joggeurs et des cyclistes. « Le bateau est un outil qui vient en appui des équipes à terre. Nous allons plus vite et plus loin », explique le commissaire Christian Ghirlanda, directeur zonal adjoint des CRS Ouest.

Retrouvez l'article de *20 Minutes* en cliquant [ici](#).

APPLAUDISSEMENTS SOUS LA BANNIERE DU DEVOIR BLEUE ET BLANCHE

On le sait. Certaines professions de la fonction publique sont de vrais engagements. Des sacerdoces, même. Depuis déjà plus d'une semaine, les hommes et les femmes en blanc sont mis à l'honneur chaque soir par des salves d'applaudissement. Dans certaines villes, les policiers ont interrompu quelques instants leurs patrouilles à 20h00 précises afin de porter ces applaudissements à l'oreille de celles et ceux qui soignent les malades dans les hôpitaux. Le personnel soignant y a été très sensible, comme l'a illustré un cadre de santé en déclarant : « Vous allez avoir à gérer la tension à l'extérieur pendant que nous gérons les tensions à l'intérieur. Nous vous souhaitons bon courage aussi ! ».

Vous pouvez retrouver quelques exemples de ces gestes de soutien en cliquant sur le nom des villes suivantes : [Pau](#), [Martigues](#), [Strasbourg](#), [Angoulême](#) et [Lorient](#). Découvrez également le message de remerciement d'un médecin aux policiers sur le réseau *LinkedIn* en cliquant [ici](#).